

OBJET DE LA RÉUNION

10e réunion du SG6 du GT CNIG DDU
« Dématérialisation des règlements
d'urbanisme » (Virtuelle)

DATE DE LA RÉUNION

Vendredi 15 janvier 2021

RÉDACTEUR

Stéphane Garcia

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

à définir

PARTICIPANTS

Nom(s) des Société(s)	Nom des participants	Nom(s) des Société(s)	Nom des participants
------------------------------	-----------------------------	------------------------------	-----------------------------

IGN	Stéphane Garcia		
-----	-----------------	--	--

Cerema	Arnauld Gallais		
--------	-----------------	--	--

Geoscope	Elise Henrot		
----------	--------------	--	--

Agglo de La Rochelle	Christophe Villotta		
----------------------	---------------------	--	--

Lille Métropole	Benoît Masson		
-----------------	---------------	--	--

ESGT	Astrid Houssin Mathieu Chanéac Youssef Nejjar		
------	---	--	--

Synthèse des échanges

Validation du CR de la réunion précédente

Le CR a été corrigé et validé en séance

Présentation de l'ESGT

Les élèves de l'ESGT ont testé l'outil de conversion libreOffice d'un PLU au format XML.

Il a été testé sur 3 PLU avec succès. Un test est en cours sur le PLUi de l'agglomération de La Rochelle.

Le temps passé sur un « petit » PLU est de 15h et il est beaucoup plus long pour un PLUi.

Un outil plus performant est probablement nécessaire pour traiter de gros volumes de PLU. Le groupe n'ayant pas vocation à créer ce genre d'outil, .

Le travail n'est pas terminé et se présente en totalité lors d'une soutenance le 3 février à 10h.

Le standard niveau 1

Nous avons traité les commentaires jusqu'à la partie Métadonnées.

Nous avons clarifié l'identifiant de la **prescription**.

Ex : ici, dans le PLU de Jaleyrac, le chapitre VIII-3 parle du Moulin du roc

VIII. ÉLÉMENTS DE PAYSAGE ET SITES ET SECTEURS À PROTÉGER

Les éléments identifiés au plan de zonage comme éléments de paysage (articles L151-19 et R.151-41 du code de l'urbanisme) et sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique (articles L151-23 et R.151-43 du code de l'urbanisme) concernent des éléments surfaciques, linéaires et ponctuels.

Éléments de paysage

Les éléments surfaciques sont les paysages d'emprunt :

- du domaine du château de Lavours,
- du rocher d'Angerolles et de l'espace rural emblématique de ses abords.

Toutes constructions ou plantations susceptibles de limiter les perceptions globales des sites sont interdites.

Les éléments linéaires sont :

- des haies à conserver (11,4 km),
- des murets à conserver (284 m),
- des murets associés à une haie à conserver (2 km),
- des haies à créer (150 m).

La destruction des murets identifiés est interdite. Leur réparation doit être effectuée suivant les mêmes principes constructifs et avec des matériaux similaires (pierre de pays). Le jointoiement au ciment est interdit.

L'arrachage des haies identifiées est interdit. La coupe sélective d'entretien est autorisée.

Les éléments ponctuels sont des éléments bâtis : maisons, granges et autres annexes agricoles, moulin, chapelle, pont, puits, fontaines, croix. Leur localisation et leur représentation photographique sont présentés pages suivantes :

1. **Grange à Pradel** : grange traditionnelle en maçonnerie de pierre enduite comportant une partie ancienne sur rue et une extension (première moitié du XX^{ème} siècle) sur l'arrière. Toiture à deux longs pans et une demi-croupe sur le pignon arrière (pignon droit sur rue). Couverture mixte, ardoise et fibro-ciment. Implantée en limite de voie et présentant un volume important, la présence de cette grange marque l'entrée de hameau.
2. **Puits à Pradel** : puits avec margelle maçonnée et à potence protégée. L'ensemble est bien conservé.
3. **Moulin du Roc** : ancien moulin, restauré en habitation, situé au pied du viaduc du Mars, le moulin de Roc est un édifice en maçonnerie de pierre, couvert en ardoise. Le moulin a conservé l'essentiel de ses aménagements hydrauliques.

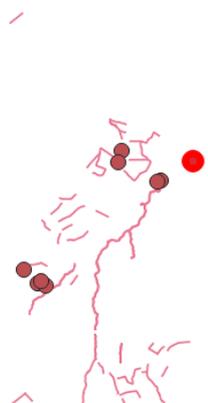


Paysage d'emprunt du château de Lavours : Bien que le parc du château ait été réduit (l'ensemble hameau récent et plan d'eau sont à présents totalement dissociés du parc), ce grand domaine, avec son logis et les bâtiments ruraux situés à l'est du parc sont à appréhender en lien direct avec le château.



Paysage d'emprunt d'Angerolles : Paysage rural bien préservé présentant des éléments patrimoniaux intéressants

Figure 1. Moulin du Roc dans le règlement de Jaleyrac



Entité	Valeur
▼ 15079_PRESCRIPTION_PCT_20190128	
▼ NOMFIC	15079_reglement_20190128.pdf
▶ (Dérivé)	
▶ (Actions)	
LIBELLE	Moulin à protéger (IMG1714)
TXT	3
TYPEPSC	07
STYPEPSC	01
NOMFIC	15079_reglement_20190128.pdf
URLFIC	https://www.geoportail-urbanisme.gouv
IDURBA	15079_PLU_20190128
DATVALID	20190128

Figure 2. Moulin du Roc dans les couches géographiques du GPU

Il y a 3 possibilités pour relier le règlement écrit avec les couches SIG :

- Au niveau de l'objet : Identifier chaque paragraphe correspondant à un ponctuel de la couche SIG à l'aide de son identifiant unique
- Au niveau du type-sous-type : Identifier chaque paragraphe correspondant à un type/type de prescription : ex ici 07-01 (Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural)
- A un niveau intermédiaire, personnalisé qui demanderait l'utilisation d'un champ supplémentaire dans la couche SIG PRESCRIPTION.

Après revue de ces différentes possibilités, nous avons statué sur le 2^e niveau : type/sous-type, moins précis, mais plus simple à mettre en œuvre dans un premier temps. Ce niveau pourra être précisé dans le futur si le besoin s'en fait ressentir.

Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu en Mars ([sondage en cours](#)).

Elle sera l'occasion de :

- finir les commentaires sur le premier projet de standard
- revoir les résultats de l'équipe de l'ESGT
- lancer l'appel à test vers les utilisateurs finaux

Actions

- Action IGN : envoyer la version projet 3.1 pour commentaires après intégration des décisions du groupe ; **ASAP**
- Action Tous : Commenter le projet 3.1 ; **prochaine réunion**
- Action Buildrz : partager ses données sur les règles d'urbanisme (la « base des opérateurs logiques ») ; **avant commencement niveau 2**
- Action Buildrz : tester le PLU de Jaleyrac mis au standard RèglePLU dans son système ; **prochaine réunion**
- Action IGN : proposer un outil pour tester / valider le PLU transformé à l'aide de l'outil Libre Office ; **prochaine réunion**